

DELIBERATION N°3
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER
ET DU ROMORANTINAIS

N°20-03

Date de convocation

18/02/2020

- ◇ En exercice : 67
 - ◇ Présents : 35
 - ◇ Votants : 34
- Après en avoir délibéré,

Objet :
ORIENTATION BUDGETAIRE

L'an deux mil vingt, le cinq mars à dix-huit heures, le Comité syndical convoqué, s'est réuni à Villefranche-sur-Cher, sous la présidence de M. Claude CHANAL.

Présents : Les délégués des Communes, Communauté de Communes et Conseil Départemental

ANGE : CHATEAUVIEUX : CHATRES-SUR-CHER : Claude de CARFORT CHISSAY-EN-TOURAIN : Philippe PLASSAIS CHOUSSY : Christian PONNELLE COUFFY : Patrice BRAULT GIEVRES : Robert MOUGNE, Françoise GILOT-LECLERC GY-EN-SOLOGNE : Jocelyne DUFRAISSE-FRIGOLA LA CHAPELLE-MONTMARTIN : Claude CHANAL LANGON-SUR-CHER : Jean-Marc BARY LOREUX : Jacqueline ECHARD, Joël HERISSET MARAY : Patrick MAILLET, Gérard THUE MENNETOU-SUR-CHER : Christophe THORIN, Martine TONNARD. MEUSNES : Jacky AUGIS MONTRICHARD - VAL DE CHER : Pierre LANGLAIS, Dominique FIDRIC MUR-DE-SOLOGNE : Jérôme FERRE	PRUNIERS-EN-SOLOGNE : Claude THEREZE, Jacqueline COGNET ROMORANTIN-LANTHENAY : Michel GUIMONET ROUGEOU : Jean-Paul POIDRAS SAINT-JULIEN-DE-CHEDON : Bernard CHARRET SASSAY : Sylviane TURMEAUX SEIGY : Marc RIBEAU SELLES-SUR-CHER : Francis MONCHET SOINGS-EN-SOLOGNE : Anne-Marie DELALANDE VALLIERES-LES-GRANDES : Francis GESMIER VILLEFRANCHE-SUR-CHER : Jean-Claude OTON, Isabelle BEAUJARD VILLEHERVIERS : Hervé DELORME CC DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS : Nicole ROGER CONSEIL DEPARTEMENTAL, Jean-Marie JANSSENS, Jacques MARIER
--	--

Absents excusés :

CHATILLON-SUR-CHER : Pierre JULIEN CHEMERY : Françoise CHARLES CHOUSSY : Christian PONNELLE LE CONTROIS EN SOLOGNE : Jean-Luc BRAULT, Béatrice HUC, Daniel ROINSOLLE COUDES : Hubert MARSEAUT COUFFY : Jean-Pierre EPIAIS FAVEROLLES-SUR-CHER : Bernard GIRAULT, Olivier RACAULT LASSAY-SUR-CROISNE : Fanny COMPAIGNON de MARCHEVILLE MUR DE SOLOGNE : Nathalie LEPAPE NOYERS-SUR-CHER : André COUETTE, Jacques MOREAU OISLY : Chantal MARDON, Florence JOLY PONTLEVOY : Hubert ARMAND, Jean-Louis BERTHAULT	SAINT-AIGNAN : Stéphanie ROLAND SAINT-GEORGES-SUR-CHER : Philippe GAUTHIER SAINT-JULIEN-SUR-CHER : Romain SOURIOUX, Florence MALLIET THESEE : Daniel CHARLUTEAU CC VAL DE CHER - CONTROIS : Daniel CHARLUTEAU CONSEIL REGIONAL : Tania ANDRE, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED. SOUS PREFECTURE DE ROMORANTIN-LANTHENAY : Madame la sous-Préfète Catherine FOURCHEROT
---	--

Procurations : Annick GOINEAU pouvoir à Jacqueline ECHARD, Jacky DEFORGES pouvoir à Claude CHANAL, Christian SAUX pouvoir à Christophe THORIN, Marie-Pierre BEAU pouvoir à Jacky AUGIS, Patrick LE FRENE donne pouvoir à Francis GESMIER

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Monsieur le Président a tout d'abord rappelé à l'assemblée les différentes missions du Pays de la vallée du Cher et du Romorantin :

- La contractualisation régionale : suivi et animation du Contrat régional de Solidarité territoriale 2017-2023
- L'animation-gestion du programme européen LEADER 2014-2020 porté par le GAL Vallée du Cher et du Romorantin
- La programmation et l'animation du Pays d'art et d'histoire en 2020
- L'animation du dispositif Conseil en Energie Partagé (CEP) en 2020
- La mise en place aux côtés des deux EPCI (CCRM et CCV2C) de la Véloroute « Cœur de France à vélo » et du schéma des boucles cyclables de Pays.

Monsieur le Président rappelle les effectifs du Syndicat de Pays au 1^{er} janvier 2020 :

- 1 Ingénieur territorial titulaire, Directeur- Agent de développement : Julien BEAUDON
- 1 attachée territoriale contractuelle, Animatrice Leader : Megan WILLIAMS
- 1 attaché de conservation du patrimoine titulaire, Animatrice du Pays d'art et d'histoire : Valé CHAPEAU
- 1 attaché territorial contractuel, Conseiller en Energie Partagé (CEP) : Cyrille MEUNIER
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe titulaire, en disponibilité, secrétaire assistant Daphné ECHEVARD

Transmis

à la Sous-Préfecture le :

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE

LE 12 MARS 2020

Recu le :



DE ROMORANTIN-LANTHENAY

Publication le :
ou notifié le :

Pour extrait conforme au
Registre des délibérations

SELLES-SUR-CHER, le

LE PRESIDENT,
Claude CHANAL

- 1 adjoint administratif contractuel, secrétaire assistante comptable remplaçante : Séverin QUILLET (en congés maternité jusqu'au 22/04/2020)

- 1 adjoint technique titulaire, agent d'entretien (6/35^e) : Jeannine ALMEIDA

Financement des 6 postes et de la guide conférencière PAH (Anna Brisson)

2020 verra progressivement l'application du régime indemnitaire RIFSEP. Cela occasionnera une variation sur la rémunération des agents applicable sur les postes de titulaires notamment.

AGENT DE DEVELOPPEMENT ET ASSISTANTE (2 temps complets)

Monsieur le Président souligne que le financement des postes de l'agent de développement et de l'assistante est intégré depuis 2016 l'année dernière dans le socle ingénierie du Contrat régional de solidarité territoriale.

300 000 € de crédits en fonctionnement ont été fléchés dans le CRST (Contrat régional de solidarité territoriale) pour financer l'ingénierie d'animation pour les 6 ans du contrat. 211 000 € ont d'ores et déjà été versés au Pays depuis 2016 pour aider au financement du Poste de l'Agent de développement et de l'assistante sur la base d'un forfait de 50 000 €/an.

Il reste 88 267 € à percevoir jusqu'en 2023. Le président propose donc envisager un lissage de la subvention de la région jusqu'en 2023 si l'on souhaite pouvoir flécher une participation de la région. Aussi, pour 2020, seulement 22 000 € seront sollicités auprès de la région pour le financement des deux postes contre 50 000 € en 2019.

ANIMATRICE LEADER (1 temps complet)

Pour le financement du poste de l'animation gestion du programme LEADER, une subvention FEADER a été sollicitée pour l'année 2019 à hauteur de 37 583,80 €. Elle sera perçue en 2020. Une autre subvention sera sollicitée pour l'animation de l'année 2020 dans le courant de l'année.

ANIMATRICE DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE (1 temps complet)

- Il n'y a plus de recettes de la DRAC depuis le début de l'année 2019 pour le financement du poste de l'animatrice PAH .

-Une demande de subvention au titre du CRST a été sollicitée pour la prise en charge du poste de l'animatrice PAH pour la 3^{ème} et dernière année (01/01/2019 31/12/2019). Une subvention de 20 900 € vient d'être validée par la région en janvier 2020 et sera versée sur l'exercice budgétaire 2020.

Il convient également de prévoir l'encaissement d'une subvention FEADER de 30 143,29 € correspondant au financement de la programmation du Pays d'art et d'Histoire 2019.

Par ailleurs, le Pays envisage de déposer un dossier de demande de subvention LEADER pour financer le projet de programme des animations PAH 2020 incluant les frais inhérents au poste de l'animatrice PAH . Le dossier est en cours de constitution.

CONSEILLER EN ENERGIE PARTAGE (1 temps complet)

Pour le poste de CEP, les recettes attendues en 2019 pour le financement du poste correspondant à la période 01/10/2018-01/10/2019 année n°2 n'ont pas été versées en 2019.

Une subvention de 24 000 € de l'ADEME est attendue courant 2020 et pour la Région (via CRST) : 18 300 € sont attendues en recette pour l'année n°2. Le montant de la subvention région n'est pas encore définitivement acté.

AUTRES RECETTES EN 2020 :

Il est attendu le versement de la participation du Conseil départemental de Loir-et-Cher au fonctionnement du Pays en 2019 : **26 678,58 €**.

DEPENSES LIEES AUX ANIMATIONS DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE EN 2020

Les dépenses d'animations du PAH en 2020 sont estimées à 15 310 €. Elles comprennent :

- manifestations
- actions de communication
- éditions et impressions des brochures PAH
- acquisition de matériel et fournitures
- vacations (rémunération des guides, créations et frais de déplacements)

DEPENSES ETUDE VELOURUTE

.Finalisation de l'étude Inddigo/ Charte des usages agricoles : (46 416€)

- La mission d'assistance à l'élaboration du plan d'aménagement des itinéraires cyclotouristiques du Pays : étude des conditions techniques et financières (INDDIGO) : reste à payer 38 416 €.
- Paiement de l'étude relative à l'élaboration de la charte des usages agricoles réalisée par la chambre d'agriculture de Loir et Cher (8000 €)

Diagnostic alimentaire du Pays dans le cadre de la mise en place du projet alimentaire de territoire (5000 €)

AUTRES DEPENSES en 2020 :

Le Pays s'attache depuis plusieurs années à garantir une stabilité des postes de dépenses relatives aux charges à caractère général (loyer, charges, téléphone, entretien des locaux...). En 2020 des économies sont faites sur les postes relatifs à la téléphonie et à l'entretien des locaux. (Non renouvellement d'abonnement...)

Une participation stable depuis 2018 des cotisations des communes et des communautés de communes

La cotisation est depuis 2018 basée sur une cotisation moyenne 1,66€/hab., sachant que le taux de cotisation des communes est toujours resté fixe à 0,58 € /hab. depuis la création du Pays.

La hausse de la cotisation (+0,50€) en 2018 a été prise en charge et appliquée sur la cotisation des deux communautés de communes fixée à 1,08 € et non sur celle des communes.

Les cotisations sont toujours calculées sur la base du recensement en vigueur (population municipale). La base de référence est actuellement celle du 1er janvier 2019 INSEE population.

Il faut aussi préciser que le taux de cotisation du Pays de la vallée du cher et du romorantinais se situe dans la moyenne basse des cotisations des Pays en région Centre -Val de Loire.

En 2020, afin de pallier à la baisse des dotations régionales et de l'Etat et au décalage de perception des recettes de l'Europe et de la région, les élus ont validé la proposition du président d'appliquer une hausse de +0,14€ sur les participations des communautés de communes uniquement afin de combler le déficit en recette pour le Pays soit un déficit estimé à près de 11 000 €. Les cotisations des communes restent stables au même niveau que 2019.

-Depuis 2018, le pays est le coordinateur aux côtés de la CC val de cher Controis et de la CC Romorantinais-Monestois pour le déploiement opérationnel du projet de véloroute « Cœur de France à vélo.

DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Comme chaque année, il conviendra d'effectuer le versement annuel à la société SEGILOG pour le droit à l'utilisation des logiciels de comptabilité ainsi que le renouvellement des abonnements aux logiciels Adobe Photoshop et Acrobat Pro utilisés par l'animatrice du Pays d'art et d'histoire auprès de la société Aidicom Informatique.

Les recettes d'investissements correspondent aux amortissements des immobilisations (concessions et droits similaires, logiciels / matériel de bureau et matériel informatique / mobilier).

Au regard de ces orientations budgétaires, Monsieur le Président propose aux membres du Bureau d'augmenter la participation (+0,14 €/hab) des communautés de communes et de maintenir la participation des communes au niveau de 2019 maintenir pour le fonctionnement 2019, soit une légère hausse des participations des communes et des communautés de communes à hauteur de 1,80 €/habitant.

	2019	2020	2020+0,14	différence
CCRM	36 597,96 €	36 221,04 €	40 916,36 €	4 318,40 €
CCV2C	51 744,96 €	51 627,24 €	58 319,66 €	6 574,70 €
				10 893,10 €
Communesccrm	19 654,46 €	19 452,04 €	19 452,04 €	-202,42 €
communes ccv2c	27 788,96 €	27 725,74 €	27 725,74 €	-63,22 €
TOTAUX	135 786,34 €	135 026,06 €	146 413,80 €	-265,64 €
			10 627,46 €	10 627,46 €

Après en avoir délibéré, le bureau prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires pour l'année 2020 et propose de s'appuyer sur ces orientations pour bâtir le budget primitif 2020 qui sera soumis aux membres du bureau puis au comité syndical en mars 2020.

Mise au vote, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

